

Rapport du maire sur la situation financière

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec :

« Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil. »

États financiers 2024

L'auditeur externe a pour mandat, entre autres, de vérifier les états financiers de la Municipalité pour l'exercice pour lequel il a été nommé et d'en faire rapport au conseil municipal. Dans son rapport, il précise si les états financiers reflètent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2024 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, conformément à l'article 966.2 du Code municipal.

Préparés par le cabinet Gariépy Bussière CPA Inc., les états financiers audités pour l'année 2024 ont été déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 7 mai 2025. Ces états démontrent que les avoirs des citoyens atteignent 12 374 395 \$, comparativement à 9 870 965 \$ en 2023. Cette valeur englobe nos infrastructures (bâtiments, véhicules, équipements municipaux), les fonds réservés et les surplus, témoignant de la gestion efficace et de l'importance des projets réalisés en 2024.

L'exercice financier 2024 s'est conclu par un excédent de revenus sur les dépenses s'élevant à 28 205 \$. Cet excédent s'explique principalement par des revenus plus élevés, notamment des droits de mutation, ainsi qu'une gestion rigoureuse des dépenses municipales. De façon concrète, cet excédent permet à la Municipalité de contenir la hausse éventuelle des taxes en équilibrant ses budgets. Ainsi, le surplus accumulé affecté au budget 2025 s'établit à 330 000 \$.

Les fonds réservés totalisent 429 571 \$, comprenant les soldes de règlements d'emprunts fermés (142 153 \$), le fonds de roulement (212 866 \$), le fonds destiné aux dépenses électorales (13 626 \$) et celui pour les infrastructures et équipements municipaux (60 926 \$). Au 31 décembre 2024, la dette à long terme de la Municipalité de Mille-Isles s'élevait à 2 756 700 \$, dont 1 075 656 \$ à la charge du gouvernement du Québec et de ses organismes.

Le rapport de l'auditeur indépendant confirme que, dans tous leurs aspects significatifs, les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Mille-Isles au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rémunération des élus

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux exige que le greffier-trésorier d'une municipalité, lorsque le règlement est en vigueur, indique dans le rapport financier de la municipalité la rémunération et l'allocation de dépenses versées à chaque membre du conseil par la municipalité, par un organisme mandataire ou par un organisme supramunicipal.

Voici la rémunération pour les membres du conseil municipal en 2024 :

Fonction	Rémunération annuelle	Allocation de dépenses	Total annuel
Maire	18 087.13 \$	9 043.61 \$	27 130.74 \$
Maire (conseiller à la MRC d'Argenteuil)	9 458.68 \$	4 729.34 \$	14 188.02 \$
Maire suppléant (conseiller suppléant à la MRC d'Argenteuil)	433.88 \$	216.95 \$	650.83 \$
Conseillers	6 029.40 \$	3 014.74 \$	9 044.14 \$



Liste des contrats

Le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la période du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024** avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom du cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

Faits saillants de l'année 2024

La Municipalité a pu réaliser d'importants projets d'infrastructure grâce à des subventions majeures obtenues du programme PAVL, soit 524 769 \$ pour la réfection du ponton du ruisseau Bonniebrook, 2 482 581\$ pour la réfection du chemin Hammond, et 75 000 \$ pour la réfection d'un ponton sur le chemin Mille-Isles Ouest. Ces aides financières sont essentielles à la concrétisation de ces projets.

L'asphaltage des chemins des Huards, du Vallon et du Pont-Bleu a été réalisé grâce au Programme TECQ, dans le cadre des enveloppes 2019-2024 et 2024-2028. Ce programme permet de couvrir 85 % du coût des travaux. À noter que 457 712 \$ ont temporairement été prélevés de l'excédent accumulé pour financer ce projet; ce montant sera inscrit comme revenu en 2025 et réintégré à l'excédent.

Au 31 décembre 2024, quatorze (14) nouvelles habitations ont été construites sur le territoire de Mille-Isles, soit une diminution de quatre (4) habitations par rapport à l'année précédente. Cependant, la valeur totale des travaux réalisés affiche une légère hausse, passant de 10 418 861\$ en 2023 à 11 018 720\$ en 2024. Il est important de souligner que la valeur déclarée des travaux peut différer de celle assignée ultérieurement par l'évaluateur.

Pour la taxation de 2025, la valeur foncière totale imposable s'établit à 529 576 000 \$, comparativement à 523 810 400 \$ pour 2024, soit une augmentation d'environ 1,1 %. Parmi cette valeur, 62 414 163 \$ proviennent des immeubles non résidentiels (INR), qui regroupent principalement les commerces, tandis que les immeubles résidentiels incluent les habitations, les terrains vacants ainsi que les secteurs agricoles et forestiers.

En conclusion, j'invite les citoyennes et citoyens de Mille-Isles souhaitant obtenir davantage d'information sur la situation financière de la Municipalité à consulter la section « Documentation », sous l'onglet « Budget et Rapport » sur le site internet de la Municipalité. Le rapport financier 2024, la liste des contrats et les prévisions budgétaires 2025 y sont accessibles. Ces documents peuvent aussi être consultés au bureau municipal.

Howard Sauvé, maire



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES